

Montréal, le 10 août 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e
étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest - 4^e
étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité suivant le projet SAR
Dossier de la Régie : R-4184-2022**

Maîtres,

Le 1er août 2022, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, désignée à titre de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé, dans le dossier mentionné en objet, en suivi de la décision D-2022-085 de la Régie de l'énergie (la Régie), une version complète révisée des normes de fiabilité FAC-002-3, IRO-010-3, MOD-031-3, MOD-033- 2, PRC-006-5, et TOP-003-4 ainsi que leurs annexes Québec, dans leurs versions française et anglaise. Le Coordonnateur a déposé également, en suivi du paragraphe 82 de la décision D-2022-085, le Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre), dans ses versions française et anglaise.

Après vérifications, la Régie constate qu'il subsiste certaines coquilles dans les textes déposés par le Coordonnateur. La Régie transmettra sous peu au Coordonnateur ses annotations.

Nous vous saurions gré de bien vouloir déposer rapidement les textes revus afin que la Régie puisse rendre sa décision sur la conformité en temps opportun.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl